

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 20 FÉVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 20 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 14 février 2020, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	Mme Isabelle BRACALE
Mme Josiane HUGUET	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Julien THELLIER
Mme Agnès LAVEST	M. Florent MONEYRON
M. Jean-Philippe AUSSET	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Aline ROCHE	M. Bernard SAXER
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyril COURTY
Mme Déolinda BOILON	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	Mme Marie-France BARRIER
M. Christian BOURNAT	M. René FAVY
Mme Sylvie ROCHE	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Monique FERRIER	M. Daniel DUVERT
M. Thierry TISSERAND	Mme Laurence GONINET

**VOTE :** En exercice : 36

Présents : 28 / Représentés : 7

Votants : 35

Votaient par procuration :

M. Didier MATRAS (à Mme Agnès LAVEST)  
Mme Monique ROUGIER (à Mme Déolinda BOILON)  
M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)  
Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)  
M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)  
M. Bruno BOSLOUP (à Mme Josiane HUGUET)  
Mme Sophie CARRÉ (à Mme Élisabeth BRUSSAT)

Absent :

M. René GODIGNON

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Cyrille COURTY, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : TOURISME – MAISON DU TOURISME - APPROBATION DU CODE MARQUE**

## TOURISME – MAISON DU TOURISME APPROBATION DU CODE MARQUE

\*\*\*\*\*

- VU la délibération « Tourisme – Création d'un office de tourisme intercommunautaire et d'une entente intercommunautaire chargée de la définition d'une politique touristique commune – Approbation de la CCEDA » en date du 30 Janvier 2014 (OJ 24) ;
- VU la délibération « Tourisme – délégation de la compétence à la Maison du Tourisme du Livradois-Forez – signature de la convention – désignation des représentants – participation financière ;

Monsieur Le Président informe l'Assemblée que la Maison du tourisme du Livradois-Forez (MDT) propose à la communauté de communes Entre Dore et Allier (CCEDA), en tant que membre fondatrice de la Maison du tourisme, d'utiliser le code marque de la MDT. Une convention formalisera les engagements et conditions d'utilisation du code de marque de la MDT par la CCEDA.

Aussi, il est proposé que la CCEDA utilise le code de marque de la Maison du Tourisme dans les supports suivants de la collectivité :

- site Internet [www.cdoreallier.fr](http://www.cdoreallier.fr) : dans la partie relative au tourisme,
- lettre d'information intercommunale Tempo : si articles relatifs à la maison du tourisme et à ses actions,
- événements culturels et touristiques majeurs organisés par la communauté de communes Entre Dore et Allier,
- documentation touristique de la communauté de communes : carte touristique,
- communication sur réseaux sociaux de la communauté de communes en relation avec la maison du tourisme (Facebook, Twitter),
- plaquette de la saison culturelle de la médiathèque Entre Dore et Allier, si action en partenariat avec la maison du tourisme (accueil hors les murs du BIT à la médiathèque...),
- signalétique touristique dans le cadre de projets communs avec la maison du tourisme (parcours archéologique à Lezoux).

Il convient donc d'autoriser Monsieur Le président à signer la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE, le code marque de la MAISON DU TOURISME et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 24 février 2020

Signé par Florent MONEYRON, Président.